

**RÈGLES DE RÉGIE INTERNE  
DE L'ÉCOLE DU PLATEAU  
2025-2026**



**SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU**

211 RUE DE L'ÉCOLE, ST-FRANÇOIS-D'ASSISE QC G0J 2N0  
sg.pere-pacifique@cssrl.gouv.qc.ca

---

## 1. OBJECTIFS DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Veiller au bien-être général des élèves et poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins en complémentarité aux services éducatifs de l'école. Depuis juillet 2023, il y a eu l'élaboration d'un programme d'activités pédagogiques pour les services de garde en milieu scolaire du Québec. Il a été présenté au conseil d'établissement de l'école.

## 2. CONTRAT ET MODALITÉS DE PAIEMENT :

Un engagement sera établi entre le service de et garde et le parent utilisateur par le biais de la fiche d'inscription. Nous disposons d'une boîte vocale : ☎ **418-299-2023 et choisir le 1**. Il est entendu que les frais de garde établis sur la base des heures et des jours prévus dans le contrat sont dus et payables, que l'enfant soit présent ou non à moins d'un événement majeur tel qu'inscrit dans la politique du centre de services scolaire René-Levesque : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, convocation par un tribunal, décès d'un proche, participation à un événement sportif d'envergure.

## 3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT :

Nous possédons des fours à micro-ondes. Les repas sont réchauffés par le personnel du service de garde. Afin de diminuer le moment d'attente de votre enfant vous pouvez lui offrir un repas chaud dans un Thermos aussi. De plus, nous vous demandons de fournir les ustensiles et d'identifier les plats de vos enfants. La boîte à lunch doit également être identifiée. **Consultez la politique alimentaire dans l'agenda de votre enfant pour connaître ce qui est permis.** Une collation de fin d'après-midi est à prévoir.

## 4. HEURES D'OUVERTURE :

Le service de garde est en fonction lorsque l'école est ouverte. Celui-ci ouvre ses portes du lundi au vendredi pendant les périodes dites non scolaires soit : **le matin de 7H00 à 8h15, le midi de 11h17 à 12h37, le soir de 15h30 à 17h30.**

## 5. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 6h40 à 17h00. Une communication sous forme de coupon-réponse avec une description de l'activité est envoyée environ une semaine avant la journée prévue. Vous devez le remplir et le retourner au service de garde en respectant la date indiquée, car aucune inscription n'est acceptée après cette date. Les coûts associés devront être assumés.

## 6. CONGÉS POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE 4-5 ANS

Les élèves du préscolaire 4-5 ans ont des congés de plus durant l'année. Le service de garde sera ouvert et aucun frais ne sera exigé aux parents (pour les heures scolaires soit de 8h15 à 11h17 et de 12h37 à 15h30).

## 7. CONGÉS FÉRIÉS ET PÉRIODE ESTIVALE :

Le service de garde n'est pas offert lorsque l'école est fermée. Ainsi, pendant les jours fériés, la période des fêtes, la période estivale et la semaine de relâche, le service de garde n'est pas en fonction. Vous pouvez vous référer au calendrier scolaire. Lors des tempêtes, le service de garde est ouvert. **Le transport de votre enfant est alors assuré par vous.**

### 8. LES FRAIS DE GARDE :

- Les paiements se font toujours par virements bancaires. À moins d'une exception, l'argent comptant ne sera pas accepté.
- Peu importe le mode de paiement, le solde entier doit être acquitté dans les deux semaines suivant la date d'émission de l'état de compte.
- Vous devez, à l'arrivée comme au départ de votre enfant, entrer à l'intérieur afin d'assurer une sécurité et d'avoir un contact avec le personnel du service de garde.

### TARIFICATION

Fréquentation régulière	9,70 \$ / jour
Fréquentation sporadique	Matin : 4,53\$ midi : 4,27\$ Soir : 6,40\$
Matin : 6h40 à 8h05 Midi : 11h40 à 13h05 Soir : 15h30 à 17h00	
Journée pédagogique 6h40 à 17h00	9,70 \$/ Tous
Retard	5,00\$ / 10 min.

### 9. QUI REJOINDRE EN CAS DE CHANGEMENT :

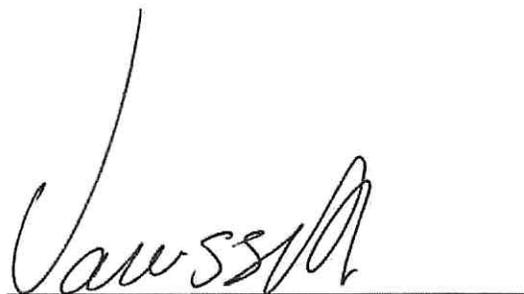
En cas de changement, le secrétariat de l'école doit en être avisé et avisera le service de garde. Pour les enfants sporadiques: les présences de votre enfant devront être dites **avant 14h la journée même.** Si nous ne sommes pas avisés d'un changement avant 14h, nous gardons votre enfant au service de garde.

### 10. LES DÉPARTS À PIED :

Le parent qui désire que son enfant quitte à pied, en fin de journée, doit remplir un formulaire au service de garde afin de décharger l'école de toute responsabilité.



Directrice de l'école



Responsable service de garde